HAITI

MISE À JOUR DE PROJECTION DE L'ANALYSE DE SEPTEMBRE 2021

ANALYSE IPC DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGUË MARS – JUIN 2022

Publié en mars 2022

PROJETÉE (MARS - JUIN 2022)

4,5M

45% de la population analysée

Personnes en situation d' insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou +)

AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE

Phase 5	000 000 Catastrophe
Phase 4	1 318 000 Urgence
Phase 3	3 178 000 Crise
Phase 2	2 652 000 Stress
Phase 1	2 758 000 Sécurité alimentaire

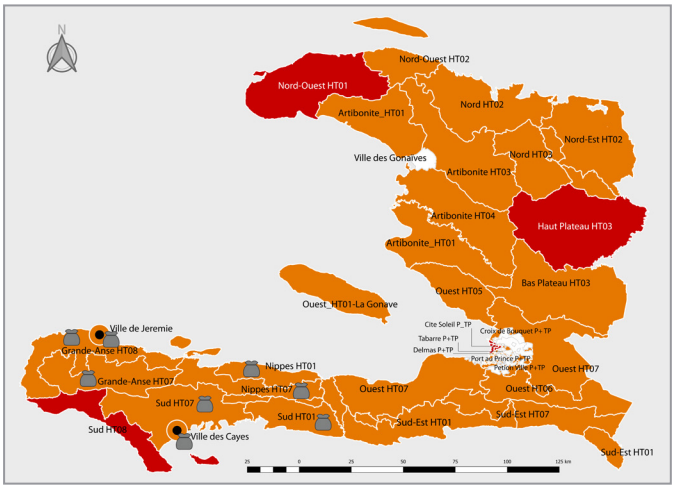
VUE D'ENSEMBLE

Selon les résultats de la mise à jour de la situation projetée de l'analyse IPC de septembre 2021, pour la période de mars à juin 2022, 1,32 million de personnes (13 % de la population analysée) sont classées en situation d'Urgence (Phase 4 de l'IPC) et 3,18 millions de personnes (32 %) en situation de Crise (Phase 3 de l'IPC), soit 4,5 million de personnes (45 %) ayant besoin d'une aide urgente.

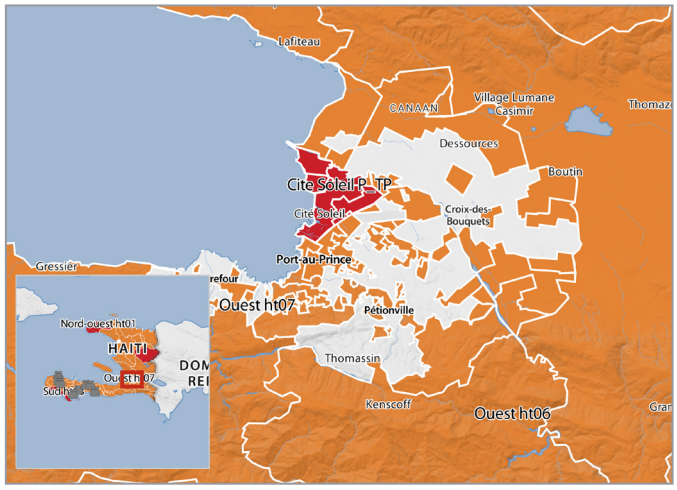
Par ailleurs, quatre zones se trouvent classifiées en Urgence (Phase 4 de l'IPC), notamment la partie côtière du département du sud (Sud HT08), le bas Nord-Ouest (Nord-Ouest HT01) et le haut plateau (Centre HT03) ainsi que les quartiers pauvres et très pauvres de Cité-Soleil. Le reste du pays continue de présenter une situation globale d'insécurité alimentaire de Crise (Phase 3 de l'IPC).

Parmi les zones classifiées en Crise (Phase 3 de l'IPC), l'Artibonite HT03 et HT04, Grand 'Anse HT08, les zones de montagne du Sud (Sud HT07), le Sud-Est HT07, les quartiers pauvres de Carrefour, le bas plateau central, le Nord (HT 02 et 03), la Gonâve, la plaine bananière de l'Ouest (HT05) et l'Ouest HT07, affichent des taux de population en Urgence (Phase 4 de l'IPC) de l'ordre de 15%. D'autres zones présentent également un pourcentage élevé de personnes en insécurité alimentaire élevée avec plus de 50% de population en (Crise) Phase 3 de l'IPC ou plus : il s'agit plus particulièrement de Grand 'Anse HT08, Artibonite HT03, le Nord et la Gonâve.

Situation projetée mars – juin 2022



Aire métropolitaine situation projetée : mars - juin 2022



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones avec preuves insuffisantes
- Zones non analysées

Symboles de la carte

- Classification des zones d'installation urbaines
- Classification des zones d'installation de PDI/autres

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire
(pris en compte dans la classification des phases)

- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
- Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Conformément au protocole, le niveau de preuves pour cette mise à jour est « élevé (***) » à l'exception de la ville des Cayes où le niveau de preuves est « moyen (**) ».

Facteurs déterminants

Séisme

Le séisme de magnitude 7,2 survenu le 14 août a fait 2.250 morts et 12.800 blessés. Des milliers de maisons ont été détruites ou endommagées. La nourriture, les abris et l'hygiène restent les besoins les plus pressants des personnes qui ont perdu leurs maisons et leurs moyens de subsistance.

Chocs économiques

Inflation, détérioration du taux de change avec le dollar américain et réduction des transferts.

Faible production

Faibles récoltes agricoles dues à une pluviométrie inférieure à la normale et à la décapitalisation des exploitants en raison des mauvaises performances des précédentes récoltes notamment celle du printemps 2021.

Faible assistance alimentaire humanitaire

Le faible niveau d'assistance dans certaines zones de préoccupation.

VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE À JOUR DE LA PROJETÉE (MARS – JUIN 2022)

Une analyse de mise à jour de la projection a été menée en Haïti en février 2022 pour actualiser la projection d'insécurité alimentaire aiguë de l'IPC initialement publiée en septembre 2021, sur la base des nouvelles données disponibles, ainsi que de la nécessité de suivre la situation d'insécurité alimentaire aiguë dans les zones touchées par le tremblement de terre d'août 2021. Les hypothèses définies pour la période projetée (mars-juin 2022) lors de l'analyse de septembre 2021 ont été vérifiées au cours de l'atelier de février 2022 et sont valides, à l'exception des zones affectées par le séisme. Comme attendu, une légère dégradation de la situation de sécurité alimentaire est maintenue pour les zones non affectées par le séisme tandis qu'une légère amélioration est observée au niveau des départements ayant été touchés. À l'exception de la zone Sud-HT08 dont la classification a été actualisée d'une Phase 3 de l'IPC (Crise) à une Phase 4 de l'IPC (Urgence), la mise à jour confirme une légère amélioration ou une situation stable au niveau de toutes les autres zones affectées par le dernier séisme majeur et/ou les inondations occasionnées par le passage du cyclone Grâce. L'assistance humanitaire est un élément clé qui a permis d'observer cette dite amélioration. La zone Sud-HT08 actualisée en Phase 4 de l'IPC (Urgence) a reçu très peu d'assistance (16 %) contrairement aux autres zones. Par ailleurs, selon les résultats de l'enquête de suivi EFSA Grand Sud (janvier 2022), près de 29 % de la population de cette zone met en place des stratégies de moyens d'existence d'Urgence (indicatif d'une Phase 4 de l'IPC) tandis que 18 % affiche une Consommation Alimentaire Pauvre et 23 % des ménages déclarent connaître une expérience de la faim sévère.

Tel que prévu par l'analyse courante, la faible performance de la campagne agricole de printemps (CNSA, août 2021) pour plusieurs zones de moyen d'existence et les prévisions pluviométriques, moyennes à inférieures à la moyenne, ont impacté négativement la performance de la campagne d'hiver entrainant une période de soudure précoce et assez sévère. Cette situation implique une amplification des déficits alimentaires des ménages et l'accélération de l'érosion de leurs moyens d'existence, notamment au niveau de la zone Sud-HT08. Cependant, cela n'affecte pas la disponibilité alimentaire car la faiblesse de l'offre des produits locaux est compensée par les produits importés. En revanche, l'accès à ces produits devient plus difficile à cause de la hausse des prix qui apparaissent trop élevés pour les ménages les plus vulnérables. Par ailleurs, les données de l'enquête de suivi de janvier 2022 ont montré que les ménages des zones ayant reçu une assistance alimentaire adéquate ont réduit leurs déficits alimentaires par rapport à la période de septembre 2021 à février 2022 mais accélèrent l'érosion de leurs moyens d'existence.

Pour la période de mars à juin 2022, l'analyse des données indique une augmentation de l'inflation découlant entre autres de la dépréciation de la gourde par rapport au dollar et de l'ajustement à la hausse du prix du carburant sur le marché national. La forte inflation continue de réduire le pouvoir d'achat des ménages qui sont obligés de recourir à des stratégies de moyens d'existence non soutenables. A cela s'ajoute, les contraintes d'approvisionnement liées au blocage de l'axe routier traversant Martissant et au pont sur la rivière de Jérémie (devenu hors service après le séisme du 14 août 2021) qui renforcent les difficultés d'accès pour le Grand Sud. Enfin, le niveau de vulnérabilité structurelle du pays explique également que de nombreux ménages sont extrêmement sensibles aux chocs (aléas climatiques, hausse des prix, pertes de récoltes…) et sont particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire aiguë.

Selon l'Analyse IPC Chronique de 2015, trois millions de personnes (43 % de la population analysée) se trouvent en Insécurité Alimentaire Chronique Modérée (Niveau 3) ou en Insécurité Alimentaire Chronique sévère (Niveau 4). Ces facteurs amenuisent la capacité des ménages, notamment des plus pauvres, à accéder à la nourriture et les obligent à recourir à des stratégies d'adaptation négatives provoquant l'érosion de leurs moyens d'existence.

FACTEURS DE RISQUE A SURVEILLER

Certains facteurs risquent d'affecter la situation d'insécurité alimentaire. Il convient donc de les suivre de près. Il s'agit notamment de la pluviométrie, la tendance des prix du pétrole, le niveau d'assistance dans les zones de préoccupation, l'évolution de la fièvre porcine et les restrictions sur la frontière.

La pluviométrie - Une insuffisance et/ou retard de la pluviométrie au démarrage de la saison risque de réduire les superficies emblavées. Les ménages les plus pauvres auront moins d'opportunités pour vendre leur main d'œuvre qui constitue une source de revenu importante pour les ménages les plus pauvres du milieu rural. D'un autre côté, des excès des pluies, particulièrement au moment des récoltes de haricot, risquent d'affecter la performance de la campagne.

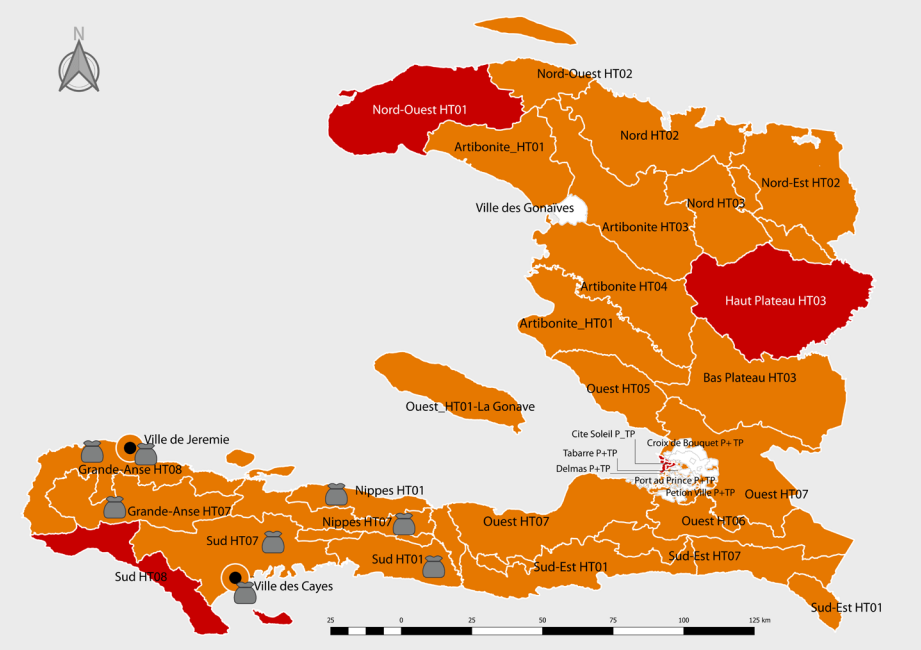
La tendance des prix du pétrole – En raison de la suspension de la subvention des prix du carburant, toute augmentation des prix du pétrole sur le marché international sera directement répercutée sur le prix à la pompe au niveau national et par conséquent sur les prix des produits alimentaires de base.

Le niveau d'assistance dans les zones de préoccupation - La situation des ménages au niveau des zones de préoccupation risque de se détériorer davantage au cours de la période de l'analyse si le niveau d'assistance demeure insuffisant.

L'évolution de la fièvre porcine - La propagation de la fièvre porcine sur le cheptel porcin constitue une menace importante pour l'économie paysanne et est donc un facteur de risque à suivre.

Les restrictions sur la frontière - La réduction des mouvements de personnes et de marchandises à la frontière risque d'affecter les revenus des ménages aussi bien ceux qui dépendent du commerce transfrontalier que ceux qui offrent leur main d'œuvre de l'autre côté de la frontière.

CARTE ET TABLEAU DE POPULATION DE LA MISE À JOUR DE LA PROJETÉE (MARS – JUIN 2022)



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones non analysées

Symboles de la carte

Classification des zones d'installation urbaines

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire

(pris en compte dans la classification des phases)

Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Estimation de population pour la situation projetée au niveau du département (mars – juin 2022)

Departement	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Phase 3+	
		#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%	#per.	%
Artibonite	1.488.980	426.617	29	383.638	26	486.847	33	191.878	13	0	0	678.725	46
Carrefour	343.327	85.832	25	120.164	35	85.832	25	51.499	15	0	0	137.331	40
Centre	707.601	213.054	30	141.520	20	229.584	32	123.443	17	0	0	353.027	49
Cité Soleil	384.124	57.619	15	76.825	20	172.856	45	76.825	20	0	0	249.681	65
Croix des Bouquets	78.005	27.302	35	19.501	25	23.402	30	7.801	10	0	0	31.202	40
Delmas	357.728	89.432	25	107.318	30	143.091	40	17.886	5	0	0	160.978	45
Grand-Anse	463.892	97.017	21	125.775	27	181.318	39	59.782	13	0	0	241.100	52
Nippes	325.672	89.313	27	113.985	35	89.806	28	32.567	10	0	0	122.374	38
Nord	798.141	211.259	26	187.811	24	279.349	35	119.721	15	0	0	399.071	50
Nord-Est	393.967	98.492	25	98.492	25	137.888	35	59.095	15	0	0	196.984	50
Nord-Ouest	607.587	163.141	27	165.771	27	182.276	30	96.399	16	0	0	278.675	46
Ouest	1.410.811	471.229	33	352.269	25	381.700	27	205.614	15	0	0	587.314	42
Petion-Ville	168.897	50.669	30	59.114	35	50.669	30	8.445	5	0	0	59.114	35
Port au Prince	955.459	286.638	30	238.865	25	334.411	35	95.546	10	0	0	429.957	45
Sud	807.223	195.225	24	259.914	32	233.098	29	118.987	15	0	0	352.084	44
Sud-Est	583.787	182.954	31	193.640	33	156.633	27	50.561	9	0	0	207.194	36
Tabarre	31.556	12.622	40	7.889	25	9.467	30	1.578	5	0	0	11.045	35
Grand Total	**9.906.757**	**2.758.414**	**28**	**2.652.491**	**27**	**3.178.226**	**32**	**1.317.626**	**13**	**0**	**0**	**4.495.852**	**45**

Note : Une population en Phase 3+ ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population nécessitant une action urgente. En effet, certains ménages peuvent être en Phase 2 ou même 1, mais uniquement parce qu'ils ont reçu une aide, et peuvent donc avoir besoin d'une action continue. Les incohérences marginales qui peuvent apparaître dans les pourcentages totaux sont dues aux arrondis. Conformément au protocole, le niveau de preuves pour cette mise à jour est « élevé (***) » à l'exception de la ville des Cayes où le niveau de preuves est « moyen (**) ».

LES ZONES DE PREOCCUPATIONS (MARS A JUIN 2022)

Zone de priorité 1

Il s'agit des zones classées en insécurité alimentaire d'Urgence (Phase 4 de l'IPC) à savoir : Sud HT08, le bas Nord-Ouest (Nord-Ouest HT01), Haut plateau, Cité Soleil ainsi que des communes classées en priorité 2 lors de l'analyse de septembre 2021 (prévalence de l'insécurité alimentaire supérieure à la moyenne nationale, soit 45 %) mais affectées sévèrement par les inondations des 30 et 31 janvier 2022.

- Sud HT08 (Côte Sud) – Cette zone, classée en phase de Crise (Phase 3 de l'IPC) en septembre dernier est passée en Phase 4 (Urgence) de l'IPC en raison, notamment, du faible niveau d'assistance reçue se traduisant au niveau ménage par un déficit de consommation et la mise en place de stratégies de moyens d'existence d'Urgence pour près de la moitié des ménages de la zone ;
- Le bas Nord-Ouest (Nord-Ouest HT01) - Bien que classée en phase d'Urgence (Phase 4 de l'IPC) en septembre dernier, cette zone a, sur les trois derniers mois, reçu peu d'assistance.
- Haut plateau (Centre HT03) – Bien que classée en phase d'Urgence (Phase 4 de l'IPC) en septembre dernier, aucune assistance humanitaire n'y a été enregistrée durant les trois derniers mois de l'année 2021 ;
- Cité Soleil – Si, sur les trois derniers mois, près de 28% la population de cette zone a reçu une assistance humanitaire, le maintien de cette assistance demeure nécessaire pour éviter que la situation ne s'empire.
- Communes normalement classées en priorité 2 (prévalence supérieure à la moyenne nationale) mais sont évaluées comme les plus affectées par les inondations des 30 et 31 janvier 2022:
    - Nord -Limonade, Plaine du Nord, Quartier Morin, Bahon
    - Nord-Est - Terrier Rouge, Ferrier, Fort Liberté
    - Nippes Ht07 - Baradères, Grand Boucan (Zone enclavée n'ayant pas reçu d'assistance)

Zone de priorité 2

Il s'agit des zones classées en phase de Crise (Phase 3 de l'IPC) montrant les plus forts taux de personnes en insécurité alimentaire (prévalence d'insécurité alimentaire supérieure à la moyenne nationale)

- Ouest HT01 : Anse à Galet et Pointe à Raquette
- Artibonite HT03 : Ennery, Gros-Morne, Marmelade, Saint-Michel
- Grand-Anse, particulièrement les zones ayant été plus fortement impactées par le séisme
- Nippes
- Nord HT03 et HT02
- Nord-Est 02
- Sud HT07 et Cayes
- Sud-Est HT07 Belle-Anse, Grand-Gosier, Thiotte
- Anse à Veau - Zone normalement classée en 3ème priorité (prévalence inférieure à la normale) mais assez sévèrement affectée par les inondations des 30 et 31 janvier 2022.

Les populations de ces zones parviennent à peine à couvrir le minimum de leurs besoins alimentaires, et ce, en épuisant les avoirs relatifs aux moyens d'existence entraînant des déficits de consommation alimentaire et des taux de malnutrition aiguë supérieurs à la normale. Si les facteurs déterminants ne sont pas adéquatement traités, durant la période de validité de l'analyse, la situation pourrait se dégrader davantage.

Autres Zone de Préoccupation

Il s'agit des communes et quartiers les plus sévèrement affectés par la violence des groupes armés notamment : Martissant, Croix des Bouquet, Gantier, Fonds Verettes.

ASSISTANCE ALIMENTAIRE

Pour l'année 2021, environ 1,6 million de personnes ont reçu de l'assistance alimentaire, dont presque un tiers de cette assistance concentrée dans les trois départements du Grand Sud, les plus touchés par le séisme du 14 août 2021 (Grand-anse, Sud et Nippes). La planification stratégique sectorielle prévoit une réponse de même envergure pour l'année 2022.

La couverture de cette assistance alimentaire réalisée durant les trois derniers mois dépasse le seuil les 25 % de la population totale dans huit zones d'analyses du Grand Sud à l'exception de la zone Sud-HT08 qui a reçu un taux de couverture de 16%. Au niveau du département du Sud, les zones HT01, HT07 et la ville des Cayes, ont respectivement un taux de couverture en assistance alimentaire de 51 %, 63 % et 62 %.

Pour le département des Nippes, les zones HT01 et HT07/HT08 ont reçu une assistance alimentaire couvrant respectivement 39 % et 53 % des populations.

Les zones de moyens d'existence HT07, HT08 de la Grand'Anse et la ville de Jérémie ont été couvertes respectivement à 51 %, 63 % et 69 %.

Outre ces trois départements de Grand-anse, Sud et Nippes, du Grand Sud, l'assistance alimentaire dépasse le seuil des 25 % de couverture dans trois zones d'analyse : il s'agit de HT02 dans le Nord-Ouest et des zones métropolitaines de Cité Soleil et de Tabarre (quartiers pauvres et très pauvres), avec respectivement 27 %, 28 % et 35 % de couverture. Il est toutefois important de mentionner que pour ces zones, le possible effet de cette assistance dans l'atténuation de la détérioration de la situation de sécurité alimentaire des ménages, n'a pas été prise en considération, ces informations ayant été communiquées à l'issue de l'analyse. Dans les onze autres zones d'analyse, l'assistance alimentaire reçue par les populations a couvert en moyenne au moins 50 % de leurs besoins caloriques.

Par ailleurs, six zones d'analyses ne présentent pas d'assistance alimentaire, notamment la zone métropolitaine de Delmas (quartiers pauvres et très pauvres), la zone HT04 dans l'Artibonite, les zones HT05 et HT06 dans l'Ouest, la zone HT03-Haut Plateau dans le Centre. Cette dernière zone mérite une attention spéciale étant classifiée en situation d'Urgence (Phase 4 de l'IPC) avant et après la mise à jour. La zone HT08 dans le Sud, qui n'atteint pas le seuil du 25 % d'assistance alimentaire et bascule en situation d'Urgence (Phase 4 de l'IPC) après la mise à jour, nécessite l'attention des acteurs humanitaires.

FOCUS SUR LES ZONES AFFECTÉES PAR LE SEISME

Dans les zones affectées par le séisme, pour la période de mars à juin 2022, environ 923.000 personnes (42 % des 2,2 millions de personnes analysées) sont susceptibles d'être en insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase 3 ou 4 de l'IPC), dont 262.000 personnes environ (12 %) en situation d'Urgence (Phase 4 de l'IPC). Sur cette période, l'insécurité persistante sur la route nationale 2, principal axe d'accès au grand Sud d'Haïti, et les possibles troubles sociaux et politiques pourraient rendre encore plus difficile l'acheminement des denrées dans les zones. La hausse des coûts de transport répercutée sur les prix à la consommation devrait se poursuivre de façon significative. Cette période de mars à juin est aussi et surtout la période dite de soudure agricole, où les stocks de la précédente récolte vivrière (campagne d'automne-hiver) arriveront à épuisement. La hausse annuelle et cyclique des prix de ces productions sera d'autant plus accentuée cette année que la campagne n'est pas attendue comme satisfaisante. Les ménages de producteurs agricoles les plus vulnérables, affectés par le séisme, n'ont été que partiellement en mesure de réaliser leurs plantations.

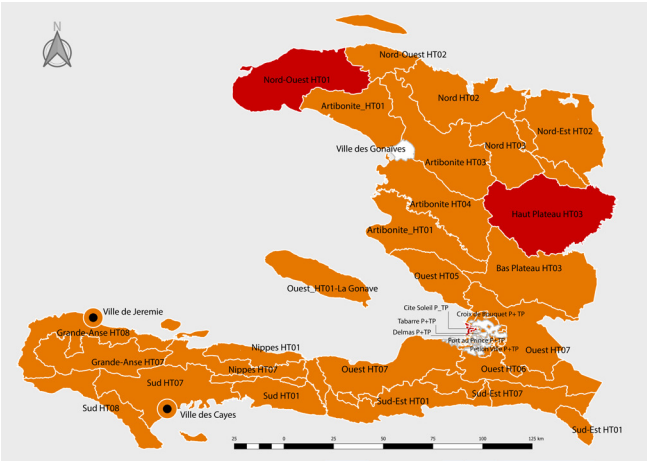
Comme cela a été présenté dans la section sur l'aide alimentaire humanitaire (AAH), les ménages en Phase 4 de l'IPC (Urgence) devraient continuer de recevoir un soutien alimentaire (en nature ou argent) dans des proportions importantes dans l'essentielle des zones de moyens d'existence de la Grand 'Anse, des Nippes et du Sud pour plus de 25 % des populations de ces zones ; ce qui compensera en partie l'impact du coût élevé des produits alimentaires durant cette période.

Cette aide humanitaire se poursuivra en grande majorité par de l'assistance alimentaire d'urgence, centrée sur les populations en Phase 4 de l'IPC (Urgence). Durant la période précédente, notamment pendant la campagne d'automne-hiver, peu d'aide humanitaire a soutenu les producteurs à part la très faible distribution de semis et de cultures vivrières dans le Grand Sud. Pour les populations en Phase 3 de l'IPC (Crise) en particulier pour les plus vulnérables qui n'ont pas ou peu produit durant la campagne précédente, la période de soudure devrait avoir un impact négatif important sur leur accès à l'alimentation et plus globalement sur leurs moyens d'existence.

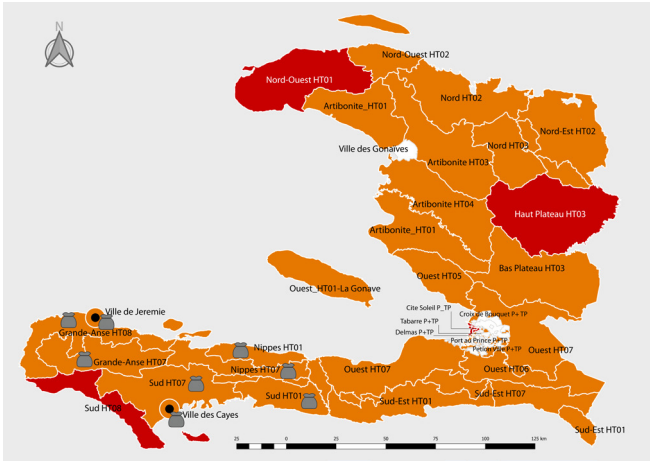
COMPARAISON PAR RAPPORT AUX ANALYSES ANTERIEURES

Par rapport à l'analyse de la période projetée (mars 2022– juin 2022) conduite en septembre 2021, la mise à jour montre une légère amélioration de la situation de certaines zones, notamment le Sud HT07, Nippes HT07, qui étaient antérieurement classées en (Urgence) Phase 4 de l'IPC et sont passées en (Crise) Phase 3 de l'IPC. Une diminution d'un pourcent est observée pour la population en Phase 3 de l'IPC (Crise) ou plus, passant de 46 % lors de la dernière analyse à 45 % pour la mise à jour. Pour la Phase 4 (Urgence) de l'IPC, la proportion de ménages passe de 14 % à 13 %. Pour la plupart des zones du Grand Sud, le pourcentage de la population classifiée en phase de Crise (Phase 3 de l'IPC) est resté stable ou diminue, à l'exception de la Zone Sud HT08 maintenant classifiée en Phase 4 de l'IPC (Urgence). De même, le pourcentage de la population en Phase 4 (Urgence) de l'IPC est resté stable ou a connu une légère diminution pour la plupart des zones du Grand Sud. Cette amélioration est essentiellement due à une assistance alimentaire significative au niveau du Grand Sud bien que plus limitée pour la zone Sud HT08.

Situation projetée mars 2022 – juin 2022



Mise a jour de la situation projetée mars 2022 – juin



Comparaison par rapport aux analyses antérieures		
Période de l´analyse	Projetée	Mise à jour projection
Durée	Mars - juin 2022	Mars - juin 2022
Population analysée	9.906.757	9.906.757
Population en phase 3 de l'IPC	33 %	32 %
Pourcentage en phase 3 de l'IPC	3.221.000	3.178.000
Population en phase 4 de l'IPC	14 %	13 %
Pourcentage en phase 4 de l'IPC	1.343.000	1.318.000
Population en phase 3 de l'IPC et pire	46 %	45 %
Pourcentage en phase 3 de l'IPC et pire	4.564.000	4.496.000

RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION

Priorités de réponse

Interventions d'urgence : Considérant la sévérité de l'insécurité alimentaire dans les zones classées en Phase 3 (Crise) et Phase 4 (Urgence) de l'IPC, une action urgente est requise pour les ménages les plus pauvres et les plus affectés afin de leur permettre de mieux répondre à leurs besoins alimentaires immédiats et prévenir la mise en place de stratégies de moyens d'existence néfastes supplémentaires.

Appui aux moyens d'existence : Considérant que les ménages vulnérables ont été affectés par des chocs récurrents ces dernières années (sécheresse, cyclones, hausse des prix, séisme, inondations), on observe une érosion progressive des moyens d'existence de ces populations qui ont besoin d'appui pour reconstruire et développer leurs moyens d'existence et leurs avoirs. Cette assistance devrait notamment se traduire par un appui en intrants, crédits, matériels … pour la mise en place de la campagne de printemps 2022 ainsi que la reconstitution du cheptel et du petit commerce des ménages les plus affectés.

Articulation entre l'urgence et le developpement : Considérant que les facteurs structurels (développement agricole, accès aux services de base, gouvernance…) influent fortement sur l'insécurité alimentaire aiguë des ménages, il est important de mieux articuler les interventions d'urgence et de développement et de repenser les stratégies d'intervention afin d'avoir des effets plus durables et structurels sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages.

Activités de surveillance et d'actualisation de la situation

La CNSA dispose d'un plan de redynamisation pour l'opérationnalisation du système d'information et d'alerte précoce. Elle compte débuter l'opérationnalisation des observatoires au niveau des trois départements affectés par le séisme au cours de cette année ce qui devrait permettre de suivre de manière continue l'évolution de la situation de sécurité alimentaire et d'alimenter la base de données pour les prochains cycles d'analyse IPC.

Il est recommandé de :

- Suivre les conditions de démarrage de la prochaine campagne de printemps (mars/juin 2022) ainsi que l'évolution de la pluviométrie tout au long de la campagne.
- Appuyer techniquement et financièrement la redynamisation des observatoires et le renforcement du système d'information de la sécurité alimentaire de la CNSA ainsi que la mise en œuvre de l'IPC dans le pays.
- Sensibiliser les différents partenaires de la CNSA à s'impliquer plus activement dans les diverses activités du Groupe de Travail Technique de l'IPC (GTT) en vue d'une plus large participation.
- Améliorer la diffusion des produits de l'IPC au niveau central et décentralisé en utilisant tous les canaux de communication et toutes les langues appropriées.
- Faire le plaidoyer pour la poursuite des assistances humanitaires dans les communes prioritaires.

PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE

Le présent rapport est le produit d'une analyse AFI de l'IPC conduite en septembre 2021. Cet atelier a été réalisé les 22 et 23 février sous le leadership de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) avec l'appui technique de l'Unité de Support Global (GSU) de l'IPC et avec la participation de cadres des :

- Ministères de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (USAI/MARNDR) et de l'Economie et des Finances (MEF).
- Organisations non gouvernementales (ACF, CRS, Concern World Wide)
- Agences du Système des Nations-Unies (PAM et FAO)
- Secteur Sécurité Alimentaire (FSC)
- Agences techniques (FEWSNET).
- CNSA (niveau central et au niveau départemental).

Ressources

Cette mise à jour s'est principalement basée sur :

- L'Enquête de suivi de la Sécurité Alimentaire réalisée au cours du mois de février 2022 dans les zones affectées par le séisme d'août 2021 et les cyclones de juillet (Elsa) et août dernier (Grâce).
- Des informations satellitaires tirées de différents sites spécialisés notamment les sites du PAM (DATAVIZ), NOAA, FEWSNET, FAO, CariCOF.
- Les SITREP de la Direction de Protection Civile (DPC) relatives aux inondations suite au passage du front froid de janvier 2022.
- Les publications périodiques de la CNSA (Le panier alimentaire et conditions de sécurité alimentaire) et de FEWSNET.

Sur la base de preuves issues de ces différentes sources, les analystes se sont strictement basés sur les protocoles du « Manuel technique IPC version 3.1 »

Conformément au protocole, le niveau de preuves pour cette mise à jour est « élevé (***) » à l'exception de la ville des Cayes où le niveau de preuves est « moyen (**) ».

L'analyse s'est réalisée en présentiel. Toutefois, les discussions en plénière ont été conduites en virtuelle et en présentielle afin de faciliter la participation de certains partenaires.

Limites de l'Analyse

Les analystes ont principalement identifié comme limite à cette mise à jour un manque d'informations relatives aux impacts sur les moyens d'existence et la sécurité alimentaire des inondations provoquées par le passage du front froid les 30 et 31 janvier dernier

Ce que sont l'IPC et l'IPC de l'insécurité alimentaire aiguë ?

L'IPC consiste en une série d'outils et de procédures qui servent à classer le niveau de sévérité et les caractéristiques des crises alimentaires et nutritionnelles ainsi que de l'insécurité alimentaire chronique sur la base de normes internationales. L'IPC se compose de quatre fonctions qui se renforcent mutuellement; chacune d'elles s'accompagne d'un ensemble de protocoles (outils et procédures) spécifiques. Les paramètres fondamentaux de l'IPC comprennent l'établissement d'un consensus, la convergence des preuves, la redevabilité, la transparence et la comparabilité. L'analyse IPC vise à fournir des indications pour la réponse d'urgence de même que pour la politique de sécurité alimentaire et la programmation à moyen et long terme.

Pour l'IPC, l'insécurité alimentaire aiguë se définit par toute manifestation d'insécurité alimentaire dans une zone spécifiée à un moment donné et dont le niveau de sévérité menace des vies et/ou des moyens d'existence quelles qu'en soient les causes, le contexte ou la durée. Elle est très sujette aux variations, de même qu'elle peut survenir et se manifester au sein d'une population en un court laps de temps suite à des changements brusques ou des chocs qui ont un impact négatif sur les déterminants de l'insécurité alimentaire.

Pour de plus amples informations, contacter:

Jean Ulysse Hilaire

Président du GTT
cnsa@cnsahaiti.org

Unité de soutien global IPC
www.ipcinfo.org

Cette analyse a été conduite sous le parrainage de MARNDR/CNSA. Elle a bénéficié du soutien technique et financier de FAO et PAM.

Classification de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition conduite à l'aide des protocoles IPC, développés et mis en oeuvre par le Partenariat mondial de l'IPC - Action contre la faim, CARE, le CILSS, le EC-JRC, la FAO, FEWSNET, le groupe sectoriel (cluster) sécurité alimentaire, le groupe sectoriel (cluster) malnutrition, l'IGAD, Oxfam, PROGRESAN-SICA, la SADC, Save the Children, l'UNICEF et le PAM.

Partenaires de l'analyse IPC:

PAM, ACF, CNSA, CRS, MARNDR, FAO, MEF, Concern Worldwide, Food Security Cluster (FCS)

Annexe : Estimation de population pour la situation projetée (mars 2022 – juin 2022)

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite_ht01	629.383	188.815	30	188.815	30	188.815	30	62.938	10	0	0	3	251.753	40
	Artibonite ht03	401.532	100.383	25	80.306	20	160.613	40	60.230	15	0	0	3	220.843	55
	Artibonite ht04	458.065	137.420	30	114.516	25	137.420	30	68.710	15	0	0	3	206.130	45
	Total	**1.488.980**	**426.617**	**29**	**383.638**	**26**	**486.847**	**33**	**191.878**	**13**	**0**	**0**		678.725	**46**
Carrefour	Carrefour_P+TP	343.327	85.832	25	120.164	35	85.832	25	51.499	15	0	0	3	137.331	40
	Total	**343.327**	**85.832**	**25**	**120.164**	**35**	**85.832**	**25**	**51.499**	**15**	**0**	**0**		137.331	**40**
Centre	Bas plateau ht03	361.537	126.538	35	72.307	20	108.461	30	54.231	15	0	0	3	162.692	45
	Haut plateau ht03	346.064	86.516	25	69.213	20	121.122	35	69.213	20	0	0	4	190.335	55
	Total	**707.601**	**213.054**	**30**	**141.520**	**20**	**229.584**	**32**	**123.443**	**17**	**0**	**0**		353.027	**49**
Cité Soleil	Cité Soleil P_TP	384.124	57.619	15	76.825	20	172.856	45	76.825	20	0	0	4	249.681	65
	Total	**384.124**	**57.619**	**15**	**76.825**	**20**	**172.856**	**45**	**76.825**	**20**	**0**	**0**		249.681	**65**
Croix des Bouquets	Croix de Bouquet P+ TP	78.005	27.302	35	19.501	25	23.402	30	7.801	10	0	0	3	31.203	40
	Total	**78.005**	**27.302**	**35**	**19.501**	**25**	**23.402**	**30**	**7.801**	**10**	**0**	**0**		31.202	**40**
Delmas	Delmas P+TP	357.728	89.432	25	107.318	30	143.091	40	17.886	5	0	0	3	160.977	45
	Total	**357.728**	**89.432**	**25**	**107.318**	**30**	**143.091**	**40**	**17.886**	**5**	**0**	**0**		160.978	**45**
Grand-Anse	Grande-anse ht07	153.652	30.730	20	46.096	30	61.461	40	15.365	10	0	0	3	76.826	50
	Grande-anse ht08	267.852	53.570	20	66.963	25	107.141	40	40.178	15	0	0	3	147.319	55
	Ville de Jérémie	42.388	12.716	30	12.716	30	12.716	30	4.239	10	0	0	3	16.955	40
	Total	**463.892**	**97.017**	**21**	**125.775**	**27**	**181.318**	**39**	**59.782**	**13**	**0**	**0**		241.100	**52**
Nippes	Nippes ht01	157.903	47.371	30	55.266	35	39.476	25	15.790	10	0	0	3	55.266	35
	Nippes ht07	167.769	41.942	25	58.719	35	50.331	30	16.777	10	0	0	3	67.108	40
	Total	**325.672**	**89.313**	**27**	**113.985**	**35**	**89.806**	**28**	**32.567**	**10**	**0**	**0**		122.374	**38**
Nord	Nord ht02	563.661	140.915	25	140.915	25	197.281	35	84.549	15	0	0	3	281.830	50
	Nord ht03	234.480	70.344	30	46.896	20	82.068	35	35.172	15	0	0	3	117.240	50
	Total	**798.141**	**211.259**	**26**	**187.811**	**24**	**279.349**	**35**	**119.721**	**15**	**0**	**0**		399.071	**50**
Nord-Est	Nord-est ht02	393.967	98.492	25	98.492	25	137.888	35	59.095	15	0	0	3	196.983	50
	Total	**393.967**	**98.492**	**25**	**98.492**	**25**	**137.888**	**35**	**59.095**	**15**	**0**	**0**		196.984	**50**
Nord-Ouest	Nord-ouest ht01	330.098	66.020	20	82.525	25	99.029	30	82.525	25	0	0	4	181.554	55
	Nord-ouest ht02	277.489	97.121	35	83.247	30	83.247	30	13.874	5	0	0	3	97.121	35
	Total	**607.587**	**163.141**	**27**	**165.771**	**27**	**182.276**	**30**	**96.399**	**16**	**0**	**0**		278.675	**46**
Ouest	Ouest_ht01-la gonave	87.077	21.769	25	17.415	20	34.831	40	13.062	15	0	0	3	47.893	55
	Ouest ht05	198.551	49.638	25	59.565	30	59.565	30	29.783	15	0	0	3	89.348	45
	Ouest ht06	120.156	48.062	40	24.031	20	36.047	30	12.016	10	0	0	3	48.063	40
	Ouest ht07	1.005.027	351.759	35	251.257	25	251.257	25	150.754	15	0	0	3	402.011	40
	Total	**1.410.811**	**471.229**	**33**	**352.269**	**25**	**381.700**	**27**	**205.614**	**15**	**0**	**0**		587.314	**42**
Petion-Ville	Petion Ville P+TP	168.897	50.669	30	59.114	35	50.669	30	8.445	5	0	0	3	59.114	35
	Total	**168.897**	**50.669**	**30**	**59.114**	**35**	**50.669**	**30**	**8.445**	**5**	**0**	**0**		59.114	**35**
Port au Prince	Port au Prince P+TP	955.459	286.638	30	238.865	25	334.411	35	95.546	10	0	0	3	429.957	45
	Total	**955.459**	**286.638**	**30**	**238.865**	**25**	**334.411**	**35**	**95.546**	**10**	**0**	**0**		429.957	**45**
Sud	Sud ht01	94.602	28.381	30	33.111	35	23.651	25	9.460	10	0	0	3	33.111	35
	Sud ht07	399.618	99.905	25	119.885	30	119.885	30	59.943	15	0	0	3	179.828	45
	Sud ht08	226.223	45.245	20	67.867	30	67.867	30	45.245	20	0	0	4	113.112	50
	Ville des Cayes	86.780	21.695	25	39.051	45	21.695	25	4.339	5	0	0	3	26.034	30
	Total	**807.223**	**195.225**	**24**	**259.914**	**32**	**233.098**	**29**	**118.987**	**15**	**0**	**0**		**352.084**	**44**
Sud-Est	Sud-est ht01	370.071	129.525	35	129.525	35	92.518	25	18.504	5	0	0	3	111.022	30
	Sud-est ht07	213.716	53.429	25	64.115	30	64.115	30	32.057	15	0	0	3	96.172	45
	Total	**583.787**	**182.954**	**31**	**193.640**	**33**	**156.633**	**27**	**50.561**	**9**	**0**	**0**		**207.194**	**36**
Tabarre	Tabarre P+TP	31.556	12.622	40	7.889	25	9.467	30	1.578	5	0	0	3	11.045	35
	Total	**31.556**	**12.622**	**40**	**7.889**	**25**	**9.467**	**30**	**1.578**	**5**	**0**	**0**		11.045	**35**
Grand Total		9.906.757	2.758.414	28	2.652.491	27	3.178.226	32	1.317.626	13	0	0		4.495.852	45